Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220926-104_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 26/09/2022

OBJET : Révision du plan de prévention des risques naturels d'inondation de la vallée de l'Azergues phase consultation

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21 Nombre d'exprimés : 28 Date convocation 20/09/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (arrivée au point n°7) (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME (arrivée au point n°5), Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Céline BABUS, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations:

Jean-Luc LAFOND à Daniel POMERET
Marie-Claire PAQUET à Claire ROSIER
Pascal ANTHOINE à Ouda MECHAIN
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Gilbert PRIGENT à Christophe MONTANTEME
Bruno PONNET à Ludivine CHIERICI
Didier RICHERD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220926-104_2022-DE

Daniel POMERET expose que la révision du plan de prévention des risques naturels d'inondation de l'Azergues et de ses affluents a été prescrite le 3 janvier 2019 par arrêté préfectoral.

Elle a pour objectifs:

- de mettre à jour les données hydrologiques du PPRNi approuvé en 2008, en prenant en compte les données pluviométriques de ces dernières années et les événements exceptionnels notamment la crue de 2008,
- de prendre en compte les affluents qui ont peu ou pas été pris en compte dans la précédente étude,
- de prendre en compte l'ensemble du bassin versant de l'Azergues qui passe de 28 à 53 communes entre le précédent plan et celui dont il est question ici,
- de réaliser la cartographie hydro géomorphologique sur les parties amont des bassins versants peu ou pas urbanisés, afin de disposer de données qualitatives sur les phénomènes d'inondation potentiels,
- d'établir une cartographie cohérente à l'échelle du bassin versant grâce a une modélisation hydraulique.

En application des articles R. 562-3 et 562-7 du Code de l'environnement et de l'arrêté de prescription du PPRNi de la vallée de l'Azergues sus-mentionné, le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi) est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes du périmètre du dit plan.

Pour information, le dossier soumis pour avis sera le même que celui soumis à enquête publique prévue pour la fin d'année 2022.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

- **1°) DONNE** un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).
- 2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

le secrétaire

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Le Maire,

Daniel POWERE